

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 163

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 23 TERDECIES

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« six mois avant cette date »

les mots :

« le 30 juin 2018 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.